

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

MOTION EN VUE DE DÉFÉRER DES CRÉDITS
AU COMITÉ PERMANENT

L'ordre du jour appelle: Avis de motions émanant du gouvernement:

20 février.—Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.—Le projet de motion suivant: Que les postes numéros 76 à 105 inclusivement, figurant au budget principal des dépenses de 1959-1960, relatifs au ministère des Affaires extérieures soient retirés du comité des subsides et déferés au comité permanent des affaires extérieures, sous réserve toujours des pouvoirs que possède le comité des subsides à l'égard du vote des deniers publics.

M. l'Orateur: Conformément au paragraphe (2) de l'article 21 du Règlement, cet avis de motion émanant du gouvernement est reporté aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen sous le régime desdits ordres à la prochaine séance de la Chambre.

QUESTIONS OUVRIÈRES

CRISE DE L'INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE—MOTION
TENDANT À L'AJOURNEMENT EN
VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Je demande la permission de proposer l'ajournement de la Chambre, monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 26 du Règlement, afin de discuter une question précise d'une importance publique et pressante, savoir la crise qui sévit dans l'industrie aéronautique et qui, causée par les retards et la confusion de la politique de défense aérienne, suscite des congédiements massifs et menace de désintégrer cet important secteur de notre production canadienne de défense.

M. l'Orateur: Qu'on me permette de dire que cette déclaration me semble se rapprocher beaucoup des dispositions de l'article du Règlement en vertu duquel on peut demander l'ajournement de la Chambre, à l'exception toutefois de la phraséologie du membre de phrase: "causée par les retards et la confusion de la politique de défense aérienne". La disposition évoque le premier amendement proposé au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Toutefois, avant que je soumette cette question à l'approbation de la Chambre, j'écouterai avec plaisir les brèves remarques qui pourraient être formulées quant aux raisons pour lesquelles cette permission ne devrait pas être accordée.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Je me suis levé plus tôt devant Votre Honneur pour faire les observations suivantes. Voici l'attitude du gouvernement face à cette motion: si Votre Honneur la

[M. Argue.]

juge conforme au Règlement, nous du gouvernement verrons d'un bon œil qu'on discute la question, à fond aujourd'hui. En somme, nul d'entre nous n'a de monopole dans ses sentiments envers nos concitoyens. Dans cet esprit je défère la question à Votre Honneur, fermement persuadé que si l'occasion d'en discuter prend corps elle sera saisie avec plaisir par mes collègues et moi-même.

M. l'Orateur: Je me demande si l'honorable député qui a demandé la permission de la Chambre consentirait à rayer l'incidente "causée par les retards et la confusion de la politique de défense aérienne" qui me fait l'effet d'une considération secondaire de toutes manières et qui peut élargir le débat au-delà des limites raisonnables.

L'hon. M. Hellyer: Je n'y vois pas d'objection, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Comme la demande modifiée rentre dans le cadre de l'article 26 du Règlement, je crois qu'il s'agit d'une question d'une importance publique et pressante d'origine récente. Or la prochaine occasion de la débattre ne se présenterait pas avant lundi prochain. Elle me semble donc conforme au Règlement.

Je vais donner de nouveau lecture de la demande présentée par l'honorable député de Trinity:

Monsieur l'Orateur, je demande à proposer l'ajournement de la Chambre, en vertu de l'article 26 du Règlement, en vue de discuter une affaire précise d'une importance publique pressante, c'est-à-dire la crise qui sévit dans l'industrie aéronautique comportant des mises à pied massives et la menace d'une désagréation de cet important secteur de notre production de défense au Canada.

L'honorable député est-il autorisé à prendre la parole?

Des voix: D'accord.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, dans des circonstances ordinaires, il serait parfaitement approprié de faire aujourd'hui l'historique du développement et de l'évolution de l'industrie aéronautique canadienne. Il y a juste cinquante ans aujourd'hui que l'honorable J. A. McCurdy a accompli dans son avion le *Silver Dart* le premier vol dans l'Empire britannique; c'était à Baddeck (Nouvelle-Écosse). Ce devrait être un jour de joyeuse et fière commémoration. Ce devrait être un jour où nous devrions pouvoir exprimer notre gratitude à l'égard de l'essor magnifique qu'a pris cette industrie en ces cinquante ans.

Il y a exactement cinquante ans aujourd'hui, le soleil de l'aviation canadienne s'est levé dans l'Est, mais vendredi dernier il s'est couché. Aujourd'hui, nous espérons que ce que nous faisons n'est pas de rendre les